

# Protection des sources d'eau pour votre Stratégie de gestion des éléments nutritifs

Ce modèle vous aidera à vous assurer que votre stratégie de gestion des éléments nutritifs (SGEN) comprend les mesures appropriées pour protéger les sources d'eau lorsque cela est requis par la *Loi de 2006 sur l'eau saine*. Une SGEN est désignée comme un acte prescrit en vertu de la *Loi de 2006 sur l'eau saine*.

En vertu de la *Loi sur l'eau saine*, le MAAARO doit s'assurer que les actes prescrits approuvés par le Directeur sont conformes aux politiques du Plan de protection des sources et qu'ils protègent l'eau potable. Les informations contenues dans ce document aideront le Directeur à répondre à cette exigence.

Les activités agricoles dans une SGEN sujettes aux politiques de protection des sources d'eau (dans le cas de menaces importantes pour l'eau potable) sont les suivantes :

- l'entreposage de matières de source agricole (MSA)
- l'utilisation d'une zone de confinement extérieure ou d'une cour d'élevage

Remarque : les structures d'entreposage de MSA existantes et futures peuvent constituer une menace pour l'eau potable et être soumises aux politiques relatives aux plans de protection des sources. Le Directeur doit s'assurer que les menaces liées aux structures d'entreposage existantes et futures sont gérées.

Utilisez le tableau de la page suivante pour indiquer les informations spécifiques au site d'une exploitation visée par une zone vulnérable et dont l'entreposage ou la gestion des MSA ou l'utilisation d'une ZCE/ d'une cour d'élevage pourrait constituer une menace importante pour l'eau potable. Inclure les mesures nécessaires pour s'assurer que ces menaces sont gérées.

Il n'y a pas de liste précise stipulant les mesures requises pour gérer les activités jugées menaçantes pour l'eau potable dans une SGEN. Cependant, certaines politiques locales pour la protection des sources peuvent spécifier un contenu et des mesures à inclure. Il est très important de consulter la politique de protection des sources applicable pour déterminer les mesures à inclure. Plusieurs questions peuvent aider à déterminer si une activité nécessite une gestion supplémentaire, notamment :

- Les entreposages ont-ils été construits en vertu du Règlement sur la gestion des éléments nutritifs? Si oui, est-il possible de fournir une preuve d'ingénieur?
- Les installations d'entreposage construites avant le Règlement sur la gestion des éléments nutritifs répondent-elles aux exigences du Règlement? L'intégrité de l'installation a-t-elle été évaluée (évaluation technique)?
- Y a-t-il des installations de rétention secondaires adéquates pour l'entreposage de liquides?
- L'option de gestion des eaux de ruissellement des installations d'entreposage, zones de confinement extérieures ou cours d'élevage est-elle appropriée pour la zone vulnérable, ou existe-t-il de meilleures solutions?

Le [Cahier préparatoire de protection des sources d'eau en milieu agricole de l'OFEC](#) (en anglais seulement) est un excellent point de départ pour déterminer les mesures à suivre. Passez en revue les pages pertinentes à votre situation avant de finaliser le modèle. Les énoncés du cahier préparatoire peuvent être utilisés dans le modèle. Vous devez remplir et inclure le modèle de l'Annexe C du Cahier préparatoire de protection des sources d'eau de l'OFEC - Tableau d'évaluation de la ferme pour la PSE pour la menace identifiée dans le modèle (à partir de la page 106 pour les ZPTP ou 110 pour les ZPPE). Veuillez noter que si la norme ou la pratique ne respecte que les normes de niveau 1, des mesures supplémentaires devront être proposées et mises en œuvre. Pour les normes ou pratiques faisant référence à des critères de conception, il convient de prouver que l'entreposage respecte les critères référencés (ex. confirmation d'un ingénieur).

**Veillez inclure le modèle et les pages du cahier préparatoire de l'OFEC qui suivent aux stratégies de gestion des éléments nutritifs soumises pour approbation lorsque les menaces pour l'eau potable liées à l'entreposage de MSA (permanent ou temporaire), à l'utilisation d'une ZCE ou d'une cour d'élevage sont importantes. Si plusieurs fermes sont visées par la PSE, veuillez remplir un modèle pour chaque ferme.**

# Modèle de PSE pour votre Stratégie de gestion des éléments nutritifs :

## Page 1

### Renseignements sur la propriété

Numéro de rôle : \_\_\_\_\_ Nom de l'exploitation agricole : \_\_\_\_\_

Office de protection de la source : \_\_\_\_\_ Numéro de la politique applicable : \_\_\_\_\_

### Renseignements au sujet de la protection des sources d'eau

#### Zone vulnérable

- Zone de protection des têtes de puits (ZPTP)       Zone de protection des prises d'eau de surface (ZPPE)
- Zone contributrice aux problèmes (ZCP) (E. coli, azote, phosphore)

La cote de vulnérabilité la plus élevée ou le plus gros problème de ZCP : \_\_\_\_\_

#### Menaces

Veillez cocher les **Activités de menace importance pour l'eau potable (MIEP)** qui s'appliquent, ou confirmer qu'il n'y en a pas actuellement :

Activité	Oui, est une MIEP	N'existe pas	Oui, mais pas une MIEP
Entreposage permanent de MSA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Entreposage temporaire sur place de MSA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Utilisation d'une zone de confinement extérieure	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Utilisation d'une cour d'élevage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## Modèle de PSE pour votre Stratégie de gestion des éléments nutritifs : Page 2

### Gestion de la menace

Étape 1 : Remplir le modèle de l'annexe C du Cahier préparatoire de protection des sources d'eau en milieu agricole (en anglais seulement) du OFEC.

Avant de faire cette section, reportez-vous aux politiques locales concernant la protection des sources, puis remplissez le [Modèle de l'Annexe C du Cahier préparatoire de protection des sources d'eau de l'OFEC - Tableau d'évaluation de la ferme pour la PSE](#) (début à la page 106 ou 110) pour la menace concernée. Remplir le modèle présenté à l'annexe C– Tableau d'évaluation de la ferme pour chaque entreposage/zone de confinement extérieure (ZCE)/cour d'élevage.

Étape 2 : Remplir le tableau

Pour toutes les pratiques identifiées comme étant **de niveau 1**, **vous devez** expliquer les mesures qui seront prises pour atténuer la menace pour l'eau potable dans le tableau ci-dessous.

Vous **devez inclure une preuve** avec la soumission dont les pratiques de niveau 2 ou 3 font référence à des critères spécifiques. Indiquez brièvement dans le tableau ci-dessous la preuve que vous avez incluse.

Entreposage/ZCE/cour d'élevage (nom utilisé dans Agrisuite)	Interdictions/Mesures de gestion	Justification	Délai de mise en œuvre

**Veillez fournir une carte indiquant l'emplacement des entreposages, des ZCE et des cours d'élevage visées par les zones vulnérables. Veuillez aussi fournir les pages du document préparatoire de l'OFEC que vous avez remplies et tous les documents justificatifs (par exemple, la lettre de l'ingénieur).**